

*Les subsides*

Il demeure que le gouvernement a pris de grands moyens pour favoriser la relance et l'essor économiques du Canada. Son programme de restriction lui sert de point de départ dans sa lutte contre l'inflation et contre la hausse des coûts. En outre, dans le budget du 28 juin et l'exposé économique du 27 octobre, le gouvernement a affecté plus de 2 milliards de dollars à la création d'emplois dans le secteur privé. Le gouvernement poursuit ces efforts même si les débouchés majeurs pour les industries clés du Canada, comme les produits forestiers, les minéraux et les pièces d'automobiles—et c'est un fait, quoi qu'en dise le chef de l'opposition—sont à l'étranger et même si ces marchés sont eux-mêmes affligés par la plus grave des récessions jamais vues depuis 30 ou 40 ans. Malgré tout cela, le gouvernement intervient et met en œuvre des programmes destinés à freiner la récession actuelle et, comme je le disais, à créer des emplois et ranimer l'économie.

**M. Blenkarn:** C'est exact. Il dépense et dilapide notre argent.

**M. Gray:** Quand le chef de l'opposition en est enfin arrivé à l'objet de sa motion, il s'est attaqué, il me semble, au principe même des sociétés d'État. Mais elles ne sont qu'un moyen de mettre à exécution les objectifs assignés au secteur public, autrement dit ceux qui sont liés à la politique nationale ou provinciale. Il a évoqué par exemple la nécessité de construire plus de logements pour nos personnes âgées. Or en s'attaquant au principe même des sociétés de la Couronne, il s'attaque à l'existence d'organismes comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui a permis de construire des logements à des prix abordables pour des centaines et des centaines de nos personnes âgées.

• (1610)

Quand il a finalement réussi à parler des sociétés de la Couronne, il a fait allusion aux recommandations qu'a faites le vérificateur général dans son tout récent rapport déposé à la Chambre il y a deux jours. Mais le chef de l'opposition est allé beaucoup plus loin dans ses propos que tout ce qu'a pu dire le vérificateur général dans son rapport. Ce dernier n'a pas recommandé de supprimer les sociétés de la Couronne ni d'en réduire le nombre mais plutôt d'en améliorer la structure pour qu'elles soient mieux en mesure de rendre des comptes et soient mieux administrées.

Le vérificateur général n'a certes pas fait les mêmes affirmations générales et inexactes que le chef de l'opposition. Il n'a pas affirmé que le moyen le plus évident d'économiser dans le secteur mentionné par le chef de l'opposition ou dans tout autre secteur consistait à s'attaquer aux sociétés de la Couronne.

De toute façon, le gouvernement a déjà fait beaucoup pour améliorer l'orientation, le contrôle et l'imputabilité des sociétés qui lui appartiennent entièrement en déposant les amendements contenus dans le bill C-123, tendant à modifier la loi sur l'administration financière. Les députés se rappellent aussi sans doute que, le 30 juin, le gouvernement a annoncé en déposant le bill C-123 qu'il prendrait des mesures complémentaires relatives à l'organisation et à l'administration. En outre, le gouvernement a annoncé qu'il utiliserait au maximum les pouvoirs contenus dans les lois constituant les sociétés de la Couronne et la loi sur l'administration financière.

Toutes ces mesures doivent être envisagées comme un tout. Elles visent à permettre au gouvernement de mieux assumer ses responsabilités d'actionnaire efficace et vigilant à l'égard des sociétés qui lui appartiennent entièrement. J'insiste sur les mots «sociétés qui lui appartiennent entièrement». Les députés savent que les sociétés ministérielles qui appartiennent entièrement au gouvernement sont énumérées à l'annexe B de la loi sur l'administration financière et sont assujetties aux mêmes dispositions de la loi que les ministères du gouvernement.

L'amendement proposé dans le bill C-123 permettrait au gouvernement d'appliquer de meilleures méthodes d'orientation, de contrôle et d'imputabilité aux autres sociétés dont il est le propriétaire exclusif, qu'il s'agisse de sociétés mères ou de filiales.

Je pense qu'il faut faire la distinction entre les sociétés qui appartiennent soit directement soit indirectement à 100 p. 100 à la Couronne fédérale et celles dont le gouvernement fédéral est actionnaire majoritaire ou minoritaire de concert avec des groupes du secteur privé ou d'autres échelons de gouvernement. Dans les cas où le gouvernement n'est pas seul actionnaire, il faut tenir compte des droits des autres actionnaires, ce qui veut dire que la mesure dans laquelle le gouvernement peut les diriger et les contrôler et la façon dont il peut le faire ne sont pas du tout les mêmes que pour les sociétés qui en sont sa propriété exclusive. Les amendements à la Partie VIII de la loi sur l'administration financière contenus dans le bill C-123, de même que certaines réformes administratives complémentaires, établiront, à mon avis, un régime capable de garantir que les sociétés appartenant entièrement au gouvernement respecteront la politique de l'État et rendront compte de leurs opérations financières.

Au Canada, les sociétés d'État ont été généralement créées afin de réaliser des objectifs d'intérêt public. Même avant la Confédération, l'entreprise publique était considérée comme un moyen d'atteindre un but particulier. En 1841, les provinces unies du Canada ont créé une commission des travaux pour la construction d'un réseau de canaux. En 1906, l'Ontario, sauf erreur, qui était à l'époque dirigée par un gouvernement conservateur, a créé l'Hydro-Ontario, une des plus grandes entreprises d'État au Canada et peut-être en Amérique du Nord. Le gouvernement d'alors avait pris cette mesure à la demande d'un grand nombre d'hommes d'affaires qui avaient peur du monopole exercé par un certain nombre de sociétés d'électricité privées.

En 1919, les Chemins de fer nationaux du Canada ont vu le jour. Pour beaucoup, c'est à cette époque que le gouvernement fédéral a commencé à attacher une grande importance à l'entreprise publique. Les Chemins de fer nationaux du Canada ont été créés par le gouvernement conservateur de Robert Borden.

**M. Clark:** Bravo!

**M. Gray:** Au fil des ans, divers gouvernements, tant fédéraux que provinciaux, ont créé des entreprises publiques afin de réaliser tel ou tel objectif d'intérêt public et l'on doit aux gouvernements conservateurs un bon nombre des sociétés de la Couronne dont l'existence même est critiquée à l'heure actuelle par le chef de l'opposition.